



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 avril 2015

Réf. : PREN2015IGO1

39^e RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES D'EUTELSAT 22-23 avril 2015

La 39^e réunion de l'Assemblée des Parties de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT s'est tenue les 22 et 23 avril 2015 à Paris.

L'organisation intergouvernementale EUTELSAT, aujourd'hui dénommée EUTELSAT IGO, a été fondée en 1977 et a mis en place le premier système de satellites de télécommunications en Europe. En 2001, l'organisation a créé la société Eutelsat S.A., opérateur de satellites, à qui elle a transféré ses activités tout en continuant à veiller à ce que la société respecte certains engagements convenus vis-à-vis des États membres d'EUTELSAT. L'Assemblée a examiné les informations présentées par le Secrétaire exécutif et Eutelsat S.A. et a noté que la société avait respecté ses engagements à cet égard.

L'Assemblée a reçu des informations sur les activités d'EUTELSAT IGO au sein de la Commission Le large bande, qui vise à atteindre l'un des objectifs de développement du Millénaire de l'ONU de réduire la fracture numérique en offrant aux populations qui n'ont qu'un accès limité à l'internet à haut débit, ou qui n'y ont aucun accès, des services à haut débit à un prix abordable. Par ailleurs, l'Assemblée a examiné des rapports sur les activités d'EUTELAT IGO dans le cadre du Modèle intelligent de développement durable, initiative lancée par le secteur de développement des télécommunications de l'UIT et axée sur la nécessité de disposer de services de télécommunications de qualité pour gérer les catastrophes et en réduire les risques. La technologie satellitaire est un moyen idéal d'atteindre les objectifs fixés par la Commission Le large bande, ainsi que ceux du Modèle intelligent de développement durable.

La participation d'EUTELSAT IGO aux travaux des Nations Unies sur la viabilité des activités spatiales a également été portée à l'attention de l'Assemblée. La nécessité de protéger l'espace extra-atmosphérique d'une pollution qui pourrait avoir de graves conséquences sur l'environnement sur Terre est une question hautement prioritaire.

L'Assemblée a pris note des préoccupations de l'industrie du satellite au sujet de modifications éventuelles de l'utilisation future de la bande C et du Règlement des radiocommunications de l'UIT, devant toutes deux être examinées par la Conférence mondiale des radiocommunications en novembre 2015. Elle a aussi pris note des différentes mesures prises pour atténuer les problèmes actuels de brouillages délibérés et de piratage de transmissions satellitaires.

En ce qui concerne l'avenir d'EUTELSAT IGO, l'Assemblée a approuvé les budgets pour les deux prochains exercices et noté que des procédures étaient en place pour la désignation du prochain

Secrétaire exécutif en 2017, lors du départ de M. Christian Roisse, qui a été nommé pour un troisième mandat en 2013.

L'Assemblée a adopté une version révisée du mandat et de la procédure de nomination du Comité consultatif de l'Assemblée des Parties, lequel se réunit deux fois par an avec le Secrétaire exécutif. Les Parties de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de la Suisse ont été nommées au Comité consultatif jusqu'à la prochaine réunion ordinaire de l'Assemblée, qui se tiendra les 15 et 16 mars 2017.

Des représentants d'une majorité des 49 États membres ont assisté à cette réunion, sous la présidence de Mme Marta Leandro, représentante de la Partie du Portugal, et la vice-présidence de M. Frédéric Labarrère, représentant de la Partie de Monaco. Mme Leandro est expert senior au sein de l'organisme portugais de réglementation des communications ANACOM et a représenté le Portugal dans plusieurs organisations internationales. M. Labarrère est Conseiller à l'Ambassade de la Principauté de Monaco en France, chargé des affaires politiques et économiques.



A propos d'EUTELSAT IGO

EUTELSAT IGO (Organisation européenne de télécommunications par satellites) est une organisation intergouvernementale établie par un traité international. Après une période (1985-2001) durant laquelle l'organisation exerçait des activités opérationnelles dans l'espace extra-atmosphérique jusqu'à devenir l'un des premiers opérateurs de satellites au monde, l'organisation a été transformée et tous les actifs, activités opérationnelles et engagements correspondants de l'Organisation intergouvernementale EUTELSAT ont été transférés à la société Eutelsat S.A. régie par le droit français. Depuis 2001, l'organisation, qui a son siège à Paris (France) et qui compte 49 États membres, a une double fonction, celle de maintien des droits sur les fréquences et positions orbitales obtenus internationalement auprès de l'Union internationale des télécommunications avant la transformation et détenus collectivement par les États membres d'une part, et, d'autre part, la fonction de supervision des activités de la société en veillant notamment au respect par celle-ci des Principes de base définis dans le traité.

Pour plus d'information consultez www.eutelsatigo.int